

Les pompiers des Alpes Maritimes et la guerre de 1870

D'abord, un peu d'histoire :

19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse à la suite de la provocante dépêche d'Elms, rédigée par Bismarck, déclaration de guerre précipitée en raison de l'inégalité des forces en présence : 250 000 hommes pour la France, 800 000 pour l'alliance germano prussienne. Cette « guerre éclair » (nous en vivrons une autre quelques décennies plus tard) durera un mois et demi... Napoléon III capitulera à Sedan le 2 septembre, sera fait prisonnier alors que les armées prussiennes marcheront sur Paris. L'assemblée proclamera la fin de l'Empire et le 4 septembre naîtra la III^{ème} République. L'empereur s'exilera en Angleterre où il mourra trois ans plus tard.

N'oublions pas, qu'à cette date, les arrondissements de Nice et Puget-Théniers ne sont français que depuis 10 ans seulement....

Nos pompiers ?

Ils sont bien présents dans quelques villes de notre Département depuis quelques années : Nice (1743 réorganisés le 11 avril 1862), Cannes (29 décembre 1859), Antibes (28 mai 1862), Menton (22 mai 1863), Vence (10 octobre 1863), Grasse (7 mars 1870). Les pompes à bras sont rares, toutes propriétés des communes.

Marcher sur Paris ???

Voici le contenu de la dépêche télégraphique du 15 août 1870 ...Adressée par le Ministre de la guerre aux Préfets :
« *Faites venir immédiatement à Paris par voies ferrées, toutes les compagnies organisées de pompiers moins les hommes au dessous de 40 ans. Faites les mettre en route par réquisitions forcées. Prévenez de leur arrivée* ».

S'en suit, en quelques jours un échange de messages télégraphiques qui traduit la détresse de notre malheureux pays, les inquiétudes des Maires et l'incrédulité des gens...

Tout d'abord vient le 16 août à 8 h.10, une précision du Ministre de l'intérieur : « *Plusieurs préfets s'émeuvent de la mesure prise au sujet des pompiers. C'est pour assurer la défense du territoire qu'on fait appel à leur patriotisme* » La missive se conclue tout de même par une prudente mesure « *Conservez ceux dont la présence serait indispensable au maintien de l'ordre* ».

Nouvelle dépêche du Ministre de la guerre le 16 août à 11 h.40 « *Concertez vous avec Ministre de l'intérieur pour les détails d'exécution de l'envoi d'un certain nombre de pompiers à Paris, il convient seulement que vous me préveniez des effectifs et heures d'arrivée* »

En deux télégrammes rapprochés, ce même 16 août, le sous Préfet de Grasse précise au Préfet « *Les pompiers de Grasse sont tous mariés et établis sauf 2 ou 3. Si l'appel est obligatoire ils partiront, s'il est facultatif, ne comptez sur aucun d'eux* » suivi par « *La compagnie de Grasse se compose de 30 hommes, il n'y en a qu'un de plus de 40 ans* » et « *Je vous ferai observer que parmi ces hommes plusieurs appartiennent à la garde mobile et que le sieur Braver, tambour, n'est âgé que de 16 ans* »

Pour Vence, c'est le Maire qui écrit au Sous Préfet « *Je ne peux pas vous répondre par le télégraphe parce que ce moyen de communication n'existe pas pour ma commune (...) permettez moi de conclure à ce qu'il ne soit pas touché à cette compagnie qui ne saurait rendre ailleurs aucun service tandis qu'elle peut être ici de la plus grande utilité.* »

Nouvelle missive télégraphique du Ministre de l'intérieur... 16 août 18 h.55 : « *N'envoyez à Paris que les pompiers de bonne volonté et très solides* » qui entraîne une longue réponse du Sous Préfet de Grasse le 17 août précisant « *Il résulte que la compagnie de Vence se compose à 2 ou 3 exceptions près, que d'hommes mariés et pères de famille, dispensés à ce titre du service militaire. (...) La situation de Grasse ne diffère pas de celle de Vence (...) Une députation des pompiers de Grasse est venue me voir pour réclamer contre la mesure qui les atteint. Ils partiront néanmoins si la décision est formelle, mais une de leurs préoccupations les plus grandes consiste en l'état de misère où se trouveraient plonger leurs famille, le jour où le produit de leur travail viendrait à leur faire défaut.* »

Nos braves pompiers éprouvèrent un soulagement certain au soir du 17 août 1870 lorsque « tomba » du Ministère de l'intérieur, la dépêche suivante *« L'élan des compagnies de sapeurs pompiers est tel que nous devons éviter l'encombrement, suspendez tous les départs (...) vous recevrez prochainement de nouvelles instructions (...) Expliquez à ces hommes dévoués les motifs de cet ajournement momentané »*

Voilà donc, à travers le passé de nos pompiers, sur trois petites journées, l'illustration d'une période difficile de notre histoire. Après Sedan, à Metz le 27 octobre le maréchal Bazaine capitulera avec ses 180 000 hommes, l'armée française sera défaite.

Néanmoins la troisième république aura vu l'émergence d'un homme, pas toujours connu des niçois, républicain intransigeant face à l'Empire, qui s'illustra pendant le siège de Paris en quittant la capitale en ballon pour aller à Tours organiser la résistance (7 octobre 1870).

Cet homme se nommait Léon GAMBETTA, fils d'un immigré italien, son cœur se trouve au Panthéon, ses cendres reposent derrière deux pyramides de pierre à l'abri de séculaires cyprès, tout en haut, au point culminant du cimetière du château de Nice, tournées pour l'éternité vers la méditerranée, la liberté...

Alain BERTOLO

février 2005